



Modalités du challenge entreprises

Règlement du challenge

- Le classement (consultable après la course sur le site officiel) du challenge entreprises se fera selon 3 catégories :
 - ✓ **Entreprises de 10 à 100 salariés, de 101 à 400 salariés, et celles de plus de 400 salariés**
- Les 3 entreprises gagnantes seront mises en avant sur le podium ; une large place médiatique leur sera accordée dans la presse et un emplacement leur sera offert dans la plaquette officielle de l'édition suivante tirée à 4000 exemplaires.

Conditions à remplir

- Un minimum de **10 participantes** est exigé pour le challenge (marche et course confondues)
- Certificat médical ou PPS obligatoire pour chaque participante à fournir au plus tard le 26 octobre 2025.

Procédure d'inscription

1. **Nous retourner par courrier ou mail (lafemininedepau64@gmail.com) le questionnaire ci-joint.**
 2. Vous avez choisi l'inscription directe via notre espace dédié : nous vous envoyons dans les 48h vos codes d'accès et la procédure. Une facture vous sera éditée à la clôture des inscriptions.
 - Remplissez le document
 - Scannez les certificats médicaux des participantes (pour la marche et la course)
 - Adressez le tout à : challenge.entreprise@lafemininedepau.fr
 - Date limite d'ouverture d'espace d'inscription et clôture des inscriptions : **19 octobre 2025 23h59**
- Pour des raisons de sécurité et en cas d'urgence, nous avons besoin des mails de chaque participante.

INSCRIPTION SEULE

- Tarif unitaire inscription seule par participante : **15€** ➤ Paiement par virement : dès la clôture des inscriptions, l'organisation vous adresse une facture accompagnée d'un RIB, **à régler dans les 30 jours ouvrables.**
- Paiement par chèque : à l'ordre du CU PAU.
- **Inclus dans votre inscription :**
 - Dossard + puce électronique pour le chronométrage
 - Cadeau « La Féminine de Pau »
 - Avantages partenaires contenus dans la poche
 - Participation au tirage au sort des lots après l'épreuve

